

Malestroit, le Jeudi 24 février 2022

Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil
d'administration qui s'est tenu le jeudi 24 février 2022,
en séance ordinaire extraordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Affaires administratives et pédagogiques :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 novembre 2021

2. Affaires financières :

- Tarifs des dégradations
- Convention DAIP
- Avenant convention chorale
- Ventilation des fonds sociaux
- Critères d'attribution des fonds sociaux
- Convention piscine Malestroit**

3. Questions Pédagogiques

- Structure prévisionnelle 2022-2023
- Présentation de la DGH
- Présentation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline, utilisation de la DGH)
- Répartition des IMP
- Présentation grille évaluation de l'oral du DNB

4. Questions Diverses

- Association les Coppens d'abord**

Le secrétaire de séance



Le Principal

J. COURET



15 membres sont présents. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h37

Étaient présents à l'ouverture de la séance : M. COURET Principal, Mme QUENTEL, Adjointe gestionnaire, Mme DREAN, Conseillère Principale d'Éducation, M. EVAÏN et Mme NICOLAS, représentants des personnels ATSS, M. BESCOND, M. LE BARILLEC, Mme ALTMAYER, M. ROGER, Mme SEILER représentants des personnels d'éducation et d'enseignement, Mme DESMAS, Mme DUPAS, Mme DENOUAL, Mme RANSON, représentants des parents d'élèves, Mme BLANCO-HERCELIN représentante de la municipalité

1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET PEDAGOGIQUES

M. Couret, en sa qualité de Principal, préside le conseil.

1-1 Adoption du procès-verbal du CA du 15 novembre 2021

Les membres ont reçu le PV du CA du 15 novembre. Il n'y a pas de points à modifier.

Le procès-verbal du CA du 15 novembre 2021 est mis au vote.

Contre : 0 Abst : 1 Pour : 14

Le PV du CA du 15 novembre 2021 est adopté.

2- AFFAIRES FINANCIÈRES

2-1 Tarifs des dégradations

Mme Quentel présente le tableau des tarifs appliqués pour dégradations.

- Amende pour livre dégradé : 3€, 6€ ou 9€
- Livre perdu : valeur de remplacement
- Carnet de liaison : 2€
- Clés de salle de classe : 35 €
- Dégradations : prix coutant pièces et main d'œuvre
- Carte de self : 5 € en cas de perte ou dégradation
 5 € pour un nouvel élève en 6^{ème}
 4 € pour un nouvel élèves en 5^{ème}
 3 € pour un nouvel élève en 4^{ème}
 2 € pour un nouvel élève en 3^{ème}

Les Tarifs sont mis au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

Les tarifs présentés sont adoptés.

2-2 Convention DAIP

L'établissement demande au conseil d'administration l'autorisation de signer une convention qui nous lie au Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité. Ce dispositif est notre interlocuteur pour les questions afférentes à la veille informatique (Installation de nouveaux ordinateurs, maintenance, gestion d'applications professionnelles, etc.) dans le respect des conditions de sécurité informatique. Cela représente un coût de 440€ par année scolaire.

M. Couret précise que le prix n'est pas élevé eu égard au service rendu. Il est souligné aussi que le service DAIP risque de disparaître au profit d'entreprises privées, comme c'est le cas en Ille et Vilaine comme le précise M. Le Barillec.

Demande d'autorisation de signature de la convention mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15 ____

Le CA autorise la signature de la convention

2-3 Avenant convention chorale

Mme Quentel précise que finalement il n'y a pas d'avenant à faire passer, erreur de l'établissement centraliseur.

2-4 Ventilation des fonds sociaux

Un versement de 515,57 euros a été fait par l'inspection académique. Mme Quentel propose que l'intégralité soit versée que le fonds social cantine.

Madame Quentel précise que certaines familles en difficulté ne font pas de demande d'aides sociales. Cette somme permettra de payer la cantine sans demande préalable de leur part.

La proposition est mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15 ____

Le CA autorise la proposition de ventilation.

2-5 Critères d'attribution des fonds sociaux

Afin de simplifier l'attribution des fonds sociaux, Mme Quentel présente de nouveaux critères.

La proposition est mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

Le CA adopte les nouvelles modalités d'attribution.

2-6 Convention piscine Malestroit

Les cours de piscine vont enfin pouvoir reprendre pour les 6èmes après 2 ans de suspension. Pour la 1^{ère} fois, ce sera dans la nouvelle piscine de Malestroit. Cette année ce sera du 14/03 au 03/06, soit 10 séances par classe à 53,25 euros par séance.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la durée effective du cours. M. Couret leur répond que le cours dure une heure effective. De plus il souligne le tarif abordable de l'entrée.

Demande d'autorisation de signature de la convention mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

Le CA autorise la signature de la convention.

3- QUESTIONS PEDAGOGIQUES

3-1 Présentation de la structure prévisionnelle 2022-2023

M. Couret présente la structure prévue pour la rentrée prochaine.

	Réel 2019	Réel 2020	Prévision 2021	Réel 2021	Prévision 2022	Divisions 2022
6è	101	89	67	68	75	3 classes
5è	62	98	89	89	68	3 classes
4è	68	68	98	89	86	3 classes
3è	78	67	67	61	83	3 classes
Total	309	322	321	307	312	

Les prévisions pour l'année à venir sont faites en observant le réalisé des années précédentes.

Les parents d'élèves s'interrogent sur la disparition d'une classe de 4^{ème}. Mme Denoual souligne que les enfants en difficultés risquent d'être perdus d'autant plus que la Covid a fortement perturbé l'acquisition de nouvelles connaissances.

De plus Mme Quentel précise que des inscriptions peuvent avoir lieu en 6^{ème} après les portes ouvertes.

3-2 Présentation de la DGH

Compte-tenu des effectifs, notre dotation est prévue pour 12 divisions.

Chaque division compte pour 26h (horaires d'enseignements pour une division) et un abondement de 3h d'autonomie par division. Soit un total de 29h par division.

Notre dotation est en conséquence de **29 x 12 = 348 Heures**

A ces 348 h s'ajoutent **6 h** pour l'UNSS et **2 h** dites « de labo SVT et PC ».

S'ajoutent également **2** Indemnités pour Missions Particulières (Fractionnables en ½ ou ¼ IMP)

Le Bagad est financé hors DGH pour **4 h**

348 + 6 + 2 + 4 = 360 (+ 2IMP)

La dotation se répartit en Heures Postes (HP) et Heures supplémentaires Annuelles (HSA) et IMP :
335 HP 25 HSA 2 IMP

Dans le cadre du dialogue de gestion, des moyens complémentaires, 5 Heures Postes, ont été attribués au collège Yves Coppens pour constitution de groupes de LV2.

Notre dotation est donc de **365 heures + 2 IMP réparties en 340 HP, 25 HSA et 2 IMP.**

M. Couret précise que l'équipe enseignante et administrative a préféré choisir la proposition à 12 classes au lieu de 13 afin de garantir le maintien des options qui font l'essence de l'établissement.

3-3 Présentation de la proposition de répartition des moyens par discipline

M. Couret présente une répartition par discipline de la dotation attribuée à l'établissement (Voir

tableau)

Les grands axes qui sous-tendent la répartition proposée sont :

- Assurer à tous les élèves l'ensemble des horaires prévus.
- Utiliser la marge d'autonomie de l'établissement pour :
 - o Maintenir les enseignements de compléments et options en place dans l'établissement (LCA, Théâtre, Rugby)
 - o Maintenir les enseignements de LV2 en groupes
 - o Prévoir des enseignements en groupes dans les enseignements de sciences et techniques en classe de 6è
 - o Créer des enseignements en groupes allégés sur les niveaux 4è et 3è.

M. Couret précise que la DSDEN a accordé 5 HP. Il note que les efforts pour créer des demi-groupes (une fois par semaine ou tous les quinze jours) ont été portés sur les niveaux 4^{ème}, 3^{ème}. M. Le Barillec a présenté une nouvelle mouture que laquelle l'équipe enseignante a travaillé. Le volume horaire semblant insuffisant il serait demandé à la DSDEN un abondement supplémentaire de 5,5 heures et de 6 HSA. Il serait alors rendu 0,5 HP.

La répartition des moyens alloués est mise au vote.

13 personnes ont voté contre constatant le manque de volume horaire attribué.

Contre : 13 Abst : 0 Pour : 2

La Répartition de Moyens par Discipline est rejetée.

3-4 Répartition des IMP

La prévision de répartition des IMP est la suivante :

Référent culturel 0.5

Référent numérique 0.5

Référent harcèlement 0.5

Référent décrochage 0.5

Des IMP complémentaires sont attribuées ensuite (Numérique + Culturel) au titre de la dotation académique

La répartition des IMP allouées est mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

La Répartition des IMP est approuvée.

3-5 Présentation de la grille orale du DNB

Depuis cette année, un groupe anglais oral s'est constitué. Les élèves le suivent assidûment et nous souhaitons leur proposer de faire une partie de leur oral en anglais. Nous avons tenté un groupe identique en espagnol mais qui n'a pas eu suffisamment de succès. Toutefois, il pourrait être intéressant pour ceux qui le souhaiteraient de faire également une partie de leur oral en LV2. Aussi nous ferons évoluer la grille d'évaluation de l'oral du DNB en prenant en compte cette modalité sous forme d'un bonus. (voir fiche)

M. Couret précise que le candidat ne pourra avoir plus de 100 contrairement au latin qui peut

amener des points supplémentaires sans plafond.

4- QUESTIONS DIVERSES

4-1 Création d'une amicale des personnels

Les personnels se sont regroupés pour créer une amicale : Les Coppens d'abord.

Le conseil d'administration approuve le principe de domiciliation de l'association au sein de l'établissement, autorise le fonctionnement dans l'établissement, autorise l'occupation du domaine public.

Mme Seiler présente l'association qui permettra de financer les différents événements au sein de l'équipe (enseignants, administratifs, agents).

Demande d'autorisation de création de l'association mise au vote.

Contre : 0 Abst : 0 Pour : 15

Le CA autorise la création de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h58.

L'équipe et l'association des parents d'élèves
Du collège Yves Coppens
De Malestroit

M l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique
Des services de l'Education nationale
Du Morbihan
S/c
M. Couret
Chef d'établissement du Collège Yves
Coppens de Malestroit

Objet: Ajustement de la DGH pour l'année scolaire 2022-2023

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'équipe du collège Yves Coppens a décidé de vous écrire afin d'envisager un ajustement de la DGH pour l'année scolaire 2022-2023. En effet, les effectifs prévus pour la rentrée prochaine sont importants sur deux niveaux de classes (86 élèves en 4^e et 83 en 3^e) ce qui créeraient 3 classes d'environ 28 élèves sur ces niveaux.

En comparaison avec l'année en cours, notre dotation globale horaire (DGH) baisse de 25,5 heures (392,5 h contre 367 h prévus) pour une baisse de seulement d'une dizaine d'élèves sur l'effectif global. Cette importante différence est difficilement compréhensible et inacceptable pour nous.

Afin de maintenir les particularités de notre établissement de secteur rural à fort taux d'élèves fragiles ainsi que son dynamisme pour le rendre attractif face au privé, nous souhaitons conserver les options enseignées au sein de l'établissement. En effet, il nous paraît important que nos élèves puissent suivre des enseignements optionnels tels que le Latin, le Grec, le théâtre et le rugby. Pour faire fonctionner ces dispositifs nous utilisons 13 heures d'autonomie sur les 36 heures mises à notre disposition soit 36% de ces heures. Cette proportion est importante en raison du faible nombre de divisions de notre établissement et cela nous empêche de créer beaucoup de groupes à effectifs réduits sur les niveaux 4^e et 3^e.

Concrètement, nous demandons l'augmentation de la dotation globale horaire (DGH) à 362,5 heures soit un abondement de 5,5h et une répartition différente heures postes / heures supplémentaires : HP 339,5 (-0,5h) et HSA 31 (+6). Vous pouvez consulter le tableau de répartition des moyens disciplinaires ci-joint. Par ces ajustements nous et nos élèves pourrions travailler dans de meilleures conditions.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de réexaminer le dossier DGH de notre établissement et de prendre en considération nos demandes.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

L'équipe et l'association des parents d'élèves du collège Yves Coppens de Malestroit.

Répartition de la DGH - Collège Y. Coppens - Malesdroit - 2022-2023

Conseil pédagogique

niveau effectifs	6e	75	25,00 élèves/cl	classes	3	niveau effectifs	5e	68	22,67 élèves/cl	classes	3	niveau effectifs	4e	86	28,87 élèves/cl	classes	3	niveau effectifs	3e	83	27,67 élèves/cl	classes	3	TOTAL	312	26,00 élèves/cl	classes	12
------------------	----	----	-----------------	---------	---	------------------	----	----	-----------------	---------	---	------------------	----	----	-----------------	---------	---	------------------	----	----	-----------------	---------	---	-------	-----	-----------------	---------	----

DISCIPLINES	6e			5e			4e			3e			TOTAL			
	Coût/div.	Coût struct.	Coût total	Quantité autonomie	détails autonomie	Coût total	Coût div.	Coût struct.	Coût total	Quantité autonomie	détails autonomie	Coût struct.	Coût total	Quantité autonomie	Coût total	DISCIPLINES
Lettrés, modér	4,5	13,5	14,25	0,75	Théa	1	4,5	13,5	14,25	0,75	Gr quinz	3	15,75	3	15,75	60
Lettr. Class.					Latine						Lat+Gre	0	0	3	3	7
Anglais	4	12	12			9	3	9	9		Gr heb	3	12	1,5	10,5	Anglais
Allemand						2,5	2,5	2,5	2,5		Gr heb	2,5	2,5	2,5	2,5	7,5
Espagnol					Gr supp	2,5	2,5	5	5		Gr supp	2,5	7,5	2,5	7,5	22,5
HG-EMC	3	9	9			9	3	9	9		Gr quinz	1,5	10,5	1,5	12	40,5
Maths	4,5	13,5	13,5			10,5	3,5	10,5	10,5		Gr heb	3	13,5	3,5	12	49,5
Techno	1,5	4,5	4,5			4,5	1,5	4,5	4,5		Gr quinz	1,5	6	1,5	6	21
Sc-Phys.	1	3	3			4,5	1,5	4,5	4,5		Gr quinz	1,5	6	1,5	6	19,5
SVT	1,5	4,5	4,5			4,5	1,5	4,5	4,5		Gr quinz	1,5	4,5	1,5	4,5	19,5
Mus. chorale	1	3	3			4	1	3	3		Bag+Cho	1	5	1	5	18
Arts plastiques	1	3	3			3	1	3	3		Bag+Cho	1	3	1	3	12
EPS	4	12	12,75			9,75	3	9	9		Rugby	0,75	9,75	3	9	42
TOTAL	26	78	82	4		84	26	78	78	6		26	99	26	97,5	362,5

26 h plancher + 3h autonomie / division

Becon	Heures statut.	Becon final	postes fixes	Potentiel HP	Après temps partiel	Solde	proposition d'attribution de poste définitif	BMP	HSA	CSD	CSR at Inq. 2e lab	Bilan final
Lettrés + LCA	67	67	3x18	54	45	22	e	18	4	h	i	0
Anglais	43,5	43,5	2x18	36	36	7,5		4	3,5			0
Allemand	7,5	7,5	0x18	0	0	7,5		7,5				0
Espagnol	22,5	22,5	1x16	15	15	7,5		3	1,5			0
HG-EMC	40,5	40,5	2x18	36	36	4,5		9	4,5			0
Maths	49,5	49,5	2x18	36	36	13,5		9	4,5			0
Techno	21	21	1x18	18	18	3		3				0
SPC	19,5	20,5	1x18	18	18	2,5		2,5				0
SVT	19,5	20,5	1x18	18	18	2,5		2,5				0
Mus. Chorale	18	18	1x18	18	18	0		0				0
Arts plastiques	12	12	1x18	18	18	-5		1				0
EPS + UNSS	42	48	2x20	40	40	8		6	2			0
HSA => HSE		0				0						0
TOTAL	362,5	370,5		307	298	72,5		47,5	31	-5	1	0

Abonnement déjà obtenu par M Couret :
5 HP

Dotation à ce jour		HP	340
	HSA	25	
	IMP	2	
	DGH	367	

dotation nécessaire	HP = 339,5
	HSA = 31
	IMP = 2
	DGH = 372,5

Abonnement supplémentaire à demander à la DASEN :
5,5 heures
dont -0,5 HP
et 6 HSA